



Assemblée des Premières Nations
Québec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, bureau 201
Wendake (Québec) G0A 4V0
Tél. : 418-842-5020 • Téléc. : 418-842-2660
www.apnql-afnql.com

Assembly of First Nations
Quebec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, Suite 201
Wendake, Quebec G0A 4V0
Tel.: 418-842-5020 • Fax: 418-842-2660
www.apnql-afnql.com



COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Des solutions concrètes pour mettre fin à un système brisé et au racisme systémique envers les enfants des Premières Nations

Wendake, jeudi 28 mai 2020 – En dépit de la suspension inattendue des travaux de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (Commission Laurent) due à la pandémie de COVID-19, l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) et la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) accueillent favorablement plusieurs des recommandations émises par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) dans le mémoire qu'elle a déposé ce matin, à la Commission Laurent.

Dans son rapport, la CDPDJ reconnaît que les Premières Nations sont les mieux placées pour décider de l'avenir de leurs enfants. En ce sens, les Premières Nations doivent être impliquées dans la prise de décisions qui les concernent, en plus de pouvoir compter sur la pleine collaboration des deux ordres de gouvernement pour assurer le respect et l'application des principes de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Métis et des Inuits (C-92)*.

Même si les chefs de l'APNQL convoient toujours la création d'un défenseur des droits des enfants autochtones, nous saluons l'engagement démontré par la CDPDJ à collaborer et à partager son expertise dans nos milieux. « *Nous avons la conviction que les familles des Premières Nations seront mieux soutenues et bénéficieront de services de qualité culturellement adaptés lorsqu'elles disposeront du soutien et de tous les moyens nécessaires pour opérer leurs propres structures de gouvernance* », souligne Ghislain Picard, chef de l'APNQL.

En complément, il faudra insister sur la reprise des travaux entourant la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission Viens, des appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, travaux qui prendront tout leur sens à la suite de la reconnaissance et de la mise en œuvre formelles de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Nous devons unir nos forces et travailler tous ensemble pour le mieux-être des enfants et des familles des Premières Nations, peu importe leur lieu de résidence. Cet enracinement culturel et identitaire doit être reconnu et soutenu par les gouvernements et les organisations qui prônent la défense des intérêts des enfants, y compris ceux issus de Premières Nations.

Le temps est venu de passer à l'action dans le cadre de nos compétences respectives et de mettre en œuvre des actions concrètes fondées sur des partenariats concrets et durables. Le racisme systémique ne peut perdurer. Il est essentiel que nous agissions sur tous les déterminants sociaux pour redresser un système qui nous a failli.

« Le fait que la CDPDJ fasse référence, dans son mémoire, à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2020, de la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Métis et des Inuits, est encourageant, puisque la Loi reconnaît explicitement le droit à l'autodétermination des peuples autochtones de légiférer sur les questions touchant les enfants et les jeunes de leurs communautés respectives. Il s'agit d'une avancée majeure pour les droits des enfants autochtones », affirme Derek Montour, président de la CSSSPNQL.

À propos de l'APNQL

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador est l'organisme politique qui regroupe 43 chefs des Premières Nations au Québec et au Labrador. Suivez l'APNQL sur Twitter @APNQL.

La CSSSPNQL a pour mission d'accompagner les Premières Nations au Québec dans l'atteinte de leurs objectifs en matière de santé, de mieux-être, de culture et d'autodétermination.

Sources : Alain Garon
Agent de communications - APNQL
Courriel : agaron@apnql.com
Cell. : 418-254-4620

Annie Proulx-Brisson
Agente de communication - CSSSPNQL
Courriel : Annie.Brisson-Proulx@cssspnql.com
Téléphone : 581-748-0887